

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEPTIDI 27 Ventôse.

( Ere vulgaire )

Jeudi 17 Mars 1796.

Lecture faite au congrès des Etats-Unis d'une adresse du comité de salut public de la convention nationale, et d'une lettre du ministre plénipotentiaire de la république françoise au général Wagington, avec la réponse de ce président. — On a donné au citoyen Carletti arrivé à Florence, de sortir de cette ville. — Projet de résolution pour rétablir la loterie.

### A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n<sup>o</sup>. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Extrait de la COLUMBIA GENTINEL, gazette de Boston, 16 janvier 1796.

Dans la séance du congrès, le 4 de mois, l'orateur annonça à la chambre des représentans un message qui ne pouvoit manquer de donner une grande satisfaction à tous les cœurs américains. Il rappella en même-temps à la chambre & aux citoyens des galeries qu'aucun mouvement inconsidéré d'enthousiasme ne devoit porter à manquer à la dignité des conseils représentatifs des Etats-Unis & qu'un respectueux silence devoit être observé, comme la seule expression compatible avec la véritable dignité de la chambre, & l'honneur de la magnanime république qui étoit le sujet du message. Alors il fit la lecture d'une adresse du comité de salut public de la convention nationale de France en date du 21 octobre 1794; d'une lettre de M. Adet, ministre plénipotentiaire de la république françoise au général Washington, président du congrès, & de la réponse du président à cette lettre. La chambre a ordonné l'impression de ces trois piéces au nombre de mille exemplaires. (Nous allons faire connaître les deux dernières; mais comme ce n'est pas le

texte même de la lettre du citoyen Adet qu'on lit dans la gazette américaine, mais une traduction en anglais, nous ne pourrons donner qu'une traduction de cette traduction; mais nous la donnerons le plus littérale qu'il nous est possible):

M. LE PRÉSIDENT.

« Je viens m'acquitter d'un devoir bien cher à mon cœur. Je viens déposer dans vos mains, au milieu d'un peuple justement renommé pour son courage & son amour pour la liberté, le symbole du triomphe & de l'affranchissement de ma nation ».

« Quand elle a brisé ses chaînes; quand elle a proclamé les droits imprescriptibles de l'homme; quand dans une guerre terrible elle a scellé de son sang le pacte fait avec la liberté, son bonheur particulier n'a pas été l'unique objet de ses glorieux efforts; ses vues s'étendoient à tous les peuples libres. Elle a vu leurs intérêts liés avec les siens; & elle s'est doublement réjoie de ses victoires, qui, en lui assurant la jouissance de ses propres droits, devoient pour ces peuples de nouveaux garans de leur indépendance ».

« Ces sentimens, qui ont animé la nation françoise dès l'aurore de sa révolution, ont pris une nouvelle force depuis la fondation de la république. La France alors, assimilée par la forme de son gouvernement, ou plutôt identifiée avec les peuples libres, n'a vu en eux que des amis & des freres. Accoutumée dès long-tems à regarder les américains comme ses plus fideles alliés, elle a cherché à resserrer les liens, déjà formés dans les champs d'Amérique, sous les auspices de la victoire, sur les ruines de la tyrannie ».

« La convention nationale, organe de la volonté de la nation françoise, a plus d'une fois exprimé ses sentimens au peuple américain. Elle les a fait éclater sur-tout dans ce jour auguste où les ministres des Etats-Unis ont présenté à la représentation nationale les drapeaux de ce pays, desirant qu'ils servissent à perpétuer des souverains,

aussi chers aux français qu'ils doivent l'être aux américains. La convention ordonna que ces drapeaux fussent placés dans le lieu de ses séances. Elle avoit éprouvé en ce moment des sentimens trop agréables pour ne pas désirer de les faire partager à ses alliés, & elle décréta que les couleurs nationales leur seroit également présentées.

» M. le président, je ne doute pas que son attente ne soit remplie; & je suis convaincu que tous les citoyens recevront avec une douce émotion, ce drapeau, ailleurs la terreur des ennemis de la liberté, ici le gage certain d'une amitié fidèle; sur-tout en se rappelant qu'il guide au combat des hommes qui ont partagé leurs travaux, & qui ont été préparés à la liberté en les aidant à conquérir la leur ».

Signé, P. A. ADER.

*Réponse du président des Etats-Unis.*

« Né, monsieur, dans une terre de liberté; ayant appris de bonne-heure à en connoître le prix; ayant été engagé dans une lutte périlleuse pour la défendre; ayant enfin dévoué les plus belles années de ma vie à l'assurer d'une manière permanente à mon pays, des souvenirs inquiets, des sentimens sympathiques, & des vœux ardens s'élevaient irrésistiblement dans mon cœur, quand je vois une nation opprimée déployer les bannières de la liberté. Mais les événemens de la révolution française ont par-dessus tout excité en moi la plus profonde sollicitude & la plus haute admiration. Donner à votre nation le titre de brave, ne seroit qu'un éloge commun. Peuple admirable! les siècles à venir liront avec étonnement l'histoire de vos brillans exploits ».

» Je me réjouis de voir s'approcher le terme de vos travaux & de vos immenses sacrifices. Je me réjouis de voir cette liberté que vous avez depuis long-tems embrassée avec enthousiasme, cette liberté dont vous avez été les invincibles défenseurs, trouver enfin un asile dans le sein d'un gouvernement régulièrement organisé; gouvernement, qui étant formé pour assurer le bonheur du peuple français, répond aux desirs les plus ardens de mon cœur, en même-tems qu'il flatte l'orgueil de chaque citoyen des Etats-Unis par sa ressemblance avec le leur. Recevez, monsieur, mes sincères félicitations sur ces glorieux événemens ».

» En vous exprimant ces dispositions, ce ne sont pas mes sentimens seuls que j'exprime, ce sont aussi ceux de mes concitoyens, relativement au commencement, aux progrès & à l'issue de la révolution française. Ils se joindront cordialement à moi dans les vœux les plus purs que j'adresse à l'Être-Suprême, pour que les citoyens de cette république, nos magnanimes alliés, puissent bientôt jouir en paix de cette liberté qu'ils ont achetée si cher, & de tout le bonheur que la liberté peut donner ».

» Je reçois, monsieur, avec une vive sensibilité le symbole des triomphes & de l'affranchissement de votre nation, ces drapeaux de France que vous venez présenter aux Etats-Unis. Cette transaction sera annoncée au congrès, & les drapeaux seront déposés avec ces archives des Etats-Unis, qui sont à-la-fois les preuves & les trophées de leur liberté & de leur indépendance. Puisse-t-elle être éternelle! & puisse l'arbitrage des deux républiques durer autant qu'elles mêmes!»

Signé, G. WASHINGTON.

La chambre des représentans arrêta que le drapeau tricolore seroit déposé dans les archives des Etats-Unis.

Sur la motion de M. Giles, il fut arrêté aussi que le président feroit connoître aux représentans de la nation française la manière dont le drapeau avoit été reçu, en les félicitant sur leurs exploits, & espérant qu'ils parviendront bientôt à un établissement solide de leur liberté. Les mêmes papiers ont été communiqués à la chambre du sénat, qui a répondu à la communication qui en étoit faite par le président; mais sans proposer de rien transmettre au gouvernement de France à ce sujet.

ITALIE.

*De Rome, le 26 février.*

Le 22 de ce mois, le pape étant descendu, selon son usage, dans l'église du Vatican pour y faire sa prière, entra dans ce temple par la sacristie; à peine y étoit-il entré qu'un homme, se jettant à genou devant lui, fit un cri, en le suppliant de ne pas avancer, qu'il étoit trahi, & qu'il y avoit dans l'église deux assassins résolus de le tuer. Sa sainteté, sans se troubler aucunement, regarda fixement cet homme, lui dit qu'il étoit feu, & s'avança jusques à l'endroit où il a coutume de faire sa prière.

Cependant les gardes de la Basilique arrêterent cet homme; effectivement il n'étoit point feu; mais c'est un assez mauvais sujet extrêmement misérable; il est Romain, barbier de son métier, & se nomme Alexandre Deodati. Ayant été interrogé sur-le-champ, il déclara que, peu d'instans auparavant, il avoit rencontré dans l'église deux inconnus, dont l'un avoit remis à l'autre une arme que cet autre avoit cachée dans ses vêtements, & que s'étant approché d'eux il avoit compris, d'après leurs discours, qu'ils prenoient des mesures pour décharger sûrement leur arme sur la personne de sa sainteté.

Jusqu'à présent on n'a trouvé aucune trace de ce complot; ce qui fait présumer que ce n'est qu'une abominable invention du barbier, qui a été enfermé au château Saint-Ange, & contre lequel on a déjà commencé une procédure.

Au milieu des inquiétudes qu'a données un pareil événement, le pape jouit d'une bonne santé; cependant les médecins ont exigé qu'il lui fût fait une saignée dès le lendemain, pour prévenir les effets qu'une première impression pouvoit avoir fait sur le pape, vu le premier alarmant de ce barbier.

AUTRICHE.

*De Vienne, le 25 février.*

On a beaucoup parlé des nombreux renforts qui devoient marcher sur le Rhin; mais aujourd'hui on remarque que les troupes qui ont pris cette route se bornent seulement à un régiment de cuirassiers & à une assez grande quantité de recrues destinées à compléter l'armée.

Ceci n'annonce pas que l'empereur songe à reprendre les Pays-Bas par la force des armes, mais seulement à occuper les Français sur le Rhin & les épuiser par une guerre ruineuse, tandis qu'il épargnera lui-même ses troupes, destinées à agir dans des contrées qui tiennent plus à cœur à la maison d'Autriche que la Belgique.

Suivant un calcul de la politique actuelle de notre cabinet, la France n'est plus si éloignée qu'on la dit d'être

prendre à  
dont on a  
tout ce fra  
des somme  
gement, ne  
dépenses e  
subsides d  
dats de l'  
guerre.

Le prin  
les états d  
mille hom  
quatre bat  
ou morave  
qu'on a éc  
bataillons  
1795.

Malgré  
ici sur une  
de licentie  
paix, dit-  
ses loyers  
mètres, &  
mais on re  
les bons ef  
glosterre &  
puissances  
PEurope.

On écrit  
cette ville  
ruinée. Les  
fices à mes  
deux savan  
à quelle vi

Le gâner  
ex revue to  
logne pour  
garnison; e  
pour visiter  
cette ville &  
point encor  
qui aura le  
agir sur la  
qu'à 40 mil  
presque tot  
quelques so  
volontaires,  
avec des jeu

Les méme  
quer de gran  
principaleme  
où il arrive  
Des lettre  
aujourd'hui  
posée de 35  
phalie, sou  
les armées l  
campagne pe  
& ensuite pa  
quelque tem

tendre à des conditions de paix plus justes que celles dont on avoit parlé d'abord; de sorte qu'à la suite de tout ce fracas guerrier, pendant lequel l'ennemi a consumé des sommes si énormes qui lui ont causé quelque épauvement, notre cour a calculé qu'elle aura peu excédé ses dépenses ordinaires, dont une partie est couverte par les subsides d'Angleterre, & l'autre par les contingens des états de l'Empire qu'on a forcés d'intervenir dans cette guerre.

Le principal objet pour nous est, dans ce moment, les états d'Italie, où il a été envoyé effectivement vingt mille hommes de renfort, dont dix bataillons de croates, quatre bataillons allemands, & quatre bataillons bohêmes ou moraves. Parmi ces derniers étoient des prisonniers qu'on a échangés. Cependant on a laissé sur le Rhin deux bataillons de prisonniers faits en 1794 & échangés en 1795.

Malgré ces préparatifs de guerre, on compte tellement ici sur une paix prochaine, qu'on s'occupe déjà des moyens de licencier l'excédent de nos armées. D'abord après la paix, dit-on, un tiers de nos soldats sera renvoyé dans ses foyers pour être rendus à l'agriculture, aux arts, aux métiers, & reparoitre ensuite quand en aura besoin d'eux; mais on renvoie fort loin ce besoin, & on se fonde sur les bons effets de la nouvelle & triple alliance avec l'Angleterre & la Russie, qui s'opposera à ce que d'autres puissances songent à troubler de nouveau le repos de l'Europe.

On écrit de Semlin qu'en fouillant sur les hauteurs de cette ville, on a découvert les vestiges d'une grande ville ruinée. Les habitans se servent des matériaux des édifices à mesure qu'on les découvre. Il vient d'être envoyé deux savans sur les lieux, pour essayer de reconnoître à quelle ville ancienne ces vestiges peuvent appartenir.

### BELGIQUE.

De Bruxelles, le 22 ventôse.

Le général Jourdan est occupé en ce moment à passer en revue toute son armée; de Bonn il s'est rendu à Cologne pour y faire l'inspection des magasins & de la garnison; ensuite il ira à Creveld & de là à Dusseldoff pour visiter les nouvelles fortifications élevées autour de cette ville & les lignes destinées à sa défense, qui ne sont point encore achevées. C'est le général de division Kleber qui aura le commandement du corps d'armée destiné à agir sur la rive droite du Rhin, & qui sera porté jusqu'à 40 mille hommes. L'armée de Sambre & Meuse est presque totalement réorganisée sur le pied nouveau; quelques sous-officiers, mécontents de rentrer au rang de volontaires, sont passés depuis peu de jours à l'ennemi, avec des jeunes gens de la première réquisition.

Les mêmes lettres ajoutent que l'on commence à remarquer de grands mouvemens dans les troupes autrichiennes, principalement du côté de la forteresse d'Erenbreitstein, où il arrive journellement de nouvelles troupes.

Des lettres de Westphalie marquent qu'il n'y a plus de doute aujourd'hui sur la marche d'une armée prussienne, composée de 35 mille hommes, qui se rend dans la Westphalie, sous le prétexte apparent de faire respecter par les armées belligérentes la ligne de neutralité violée la campagne passée par les Français au passage du Rhin, & ensuite par le général Clairfayt. L'on remarque depuis quelque tems, disent les mêmes avis, que les gazettes qui

s'impriment avec l'approbation du gouvernement prussien ont entièrement changé de ton; elles disent en propres termes, que si le directoire n'entend pas assez bien les intérêts de la France pour faire la paix que lui propose la cour de Berlin, et dont la principale considération est la restitution réciproque de toutes les conquêtes, alors on prendra des mesures qu'il n'est pas encore tems de dévoiler. Ce langage menaçant est toléré & même approuvé par le cabinet prussien, puisque les papiers ministériels le tiennent, & qu'ils n'oseroient le faire sans une approbation tacite.

C'est avant-hier que toute la garnison de cette ville a été organisée sur le nouveau pied, & des bataillons incorporés les uns dans les autres. Au moyen de ces échanges, des colonels deviennent capitaines, des officiers & sous-officiers redeviennent soldats, & un grand nombre couverts de blessures honorables sont réformés, en conservant cependant des espérances d'être remplacés. On dit qu'on les mettra dans les bureaux à la place des jeunes gens de la première réquisition qui en partent; mais on devroit réfléchir que la plupart de ces braves guerriers sont plus propres à cueillir des lauriers au champ de Mars, que de se livrer à un travail assidu, & que plusieurs même ne savent ni lire ni écrire. Cette mesure étoit sans doute commandée par une sage économie; mais on ne peut nier qu'elle n'excite beaucoup de murmures & de mécontentemens.

Les lettres de la Haye marquent que les représentans de la province de Frise, qui se sont émigrés, viennent d'adresser une lettre à la convention nationale batave, où ils déclarent qu'ils ne desirerent rien tant que de rendre compte de leur conduite; & ils exigent en même-tems le maintien des droits violés de la nation frisonne & le rétablissement dans leurs postes.

### FRANCE.

De Paris, le 26 ventôse.

On écrit d'Italie que le citoyen Carletti, à son arrivée à Florence, a eu défense de paroître à la cour, & que le lendemain il a reçu l'ordre de sortir de la ville.

On mande de l'armée de l'Ouest que le ci-devant comte de Paysaye, si souvent tué dans les gazettes, a été enfin fusillé à Medréac.

Le comité secret du conseil des cinq cents, qui a eu lieu avant hier, a été occupé de la discussion du message du directoire exécutif dont l'objet est de donner un cours forcé aux mandats demandés par le directoire. On ne connoit pas le résultat du comité; mais parce que l'on ne peut en transpirer, on croit que l'opinion des membres les plus éclairés en matière de finances, n'est pas d'adopter cette mesure. Il est difficile de voir autre chose dans cette mesure que la création d'une troisième monnaie qui n'aura pas la valeur de la monnaie métallique & ajouter encore à la dépréciation des assignats. C'est déjà beaucoup que d'avoir deux sortes de monnaie. Ce seroit beaucoup trop que d'en avoir trois.

Nous donnerons ici un article du courrier du Bas-Rhin où l'on a voulu tracer le caractère des membres du directoire exécutif. En transcrivant ce morceau, nous n'avons

d'autre objet que de faire connoître les opinions que des étrangers prennent de notre gouvernement & de ceux qui le dirigent.

« Rewbell est président temporaire; il a un esprit fin & adroit; il sait tirer parti des circonstances les plus difficiles, détestant également la mollesse & les voies extrêmes; il sait s'armer d'une sévérité aussi propre à déjouer les projets des partisans des anarchistes & terroriste que ceux des royalistes.

» Larévillere-Lépaux passe pour un homme intègre & juste; il a plus de solidité que de brillant dans l'esprit; ayant des connoissances assez étendues & beaucoup d'expérience, tous les objets qui demandent la maturité d'un jugement sain & réfléchi, sont particulièrement de son ressort, & la tranquillité de son caractère le rend encore plus propre aux discussions profondes.

» Letourneur, de la Manche, a beaucoup d'esprit, de la finesse dans le discernement, & un tact qui lui fait saisir promptement les différens rapports des choses. Il jouit de la réputation de modéré.

» Barras a le caractère, la rudesse & le courage d'un militaire; il n'a pas de grands moyens & ne sauroit être dangereux; il a à faire oublier qu'il est un ci-devant ( vicomte de Barras ) & qu'il a un frere émigré.

» Carnot, officier de génie d'un mérite rare, est capable lui seul de faire redouter la France. . . . .

Si on a à lui reprocher d'avoir participé au moins individuellement au mal qu'a fait l'ancien comité de salut public, on ne peut nier qu'il a eu beaucoup de part à tout ce que le gouvernement actuel a pu faire de bien. Sous ce rapport, il est avantageux que Sieyès, par sa démission, ait laissé la faculté de nommer Carnot à sa place. Sieyès, avec d'autres connoissances, n'auroit pas été aussi utile à la république; il a d'ailleurs l'esprit trop systématique. On prétend que son ambition n'étoit pas satisfaite d'une place où il eût été contre-carré par quatre collègues. C'est pour cette raison qu'il préféroit le ministère des affaires étrangères, auquel il eût réellement été nommé, s'il n'eût mis pour considération de son acceptation la conservation de sa place au corps législatif dans le cas où il quitteroit le ministère ».

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen THIBAUDEAU.

Séance du 26 ventôse.

Après avoir ajourné deux projets de résolution, l'un tendant au rétablissement de la loterie nationale, & l'autre relatif à l'impossibilité où sont les jurés, dans les pays chonans, de se rendre à leur poste, le conseil s'est formé par continuation en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 21 ventôse.

On fait lecture d'une résolution du conseil des cinq cents relative à l'échenillage.

L'urgence est reconnue.

Paradis regarde la résolution comme inutile; il doit exister, dit-il, dans une loi de septembre 1791 des dispositions sur les inconvéniens qu'on a voulu prévoir dans celle-ci; je demande donc le renvoi à une commission, pour s'assurer si la loi de 1791 remplit les intentions de la résolution qui vous est soumise.

Cornilleau croit qu'il est pressant de l'adopter, attendu que le mal fait des progrès: d'ailleurs, ajoute-t-il, en supposant que la loi dont on parle existe réellement, elle a été rendue dans d'autres circonstances, son exécution a été confiée à d'autres magistrats; ce ne sont plus les mêmes qui gouvernent. . . . .

Lanjuinais observe que la loi de septembre 1791 relative au code rural ne contient aucune disposition relative à l'échenillage.

Lacué trouve que l'article qui charge les commissaires du pouvoir exécutif de surveiller l'opération de l'échenillage, ne pourra s'exécuter sans occasionner la négligence des autres devoirs de ces agens du gouvernement.

Le président met aux voix la résolution. Elle est approuvée.

Le conseil approuve ensuite une résolution relative à l'échange des français prisonniers en Angleterre.

On reprend la discussion sur la résolution qui fixe le mode de se pourvoir en conciliation. Après avoir entendu Delacoste & le rapporteur, le conseil approuve la résolution.

On discute ensuite la résolution qui rapporte celle du 9 frimaire, dont l'objet étoit de favoriser la fabrication de la monnoie métallique, en exemptant ceux qui porteroient aux hôtels des monnoies des matières d'or & d'argent de tout droit de monnayage. La commission avoit conclu au rejet de cette résolution, en se fondant sur ce qu'un état qui a contre lui la balance du commerce, doit faire les plus grands efforts pour remplacer la perte de sa monnoie. Le seul moyen d'y parvenir est d'encourager l'importation des matières d'or & d'argent par le sacrifice des droits de fabrication, toujours inférieurs à l'avantage de cette importation.

Lebrun soutient qu'il n'y a aucun danger d'approuver la résolution proposée, parce que la loi du 9 frimaire qu'elle révoque n'a pas encouragé ni empêché la fabrication des monnoies.

Lacué lit un mémoire que le citoyen Berthalu lui a remis sur cette matière; il ajoute que l'on a porté à la monnoie des lingots qui, par la ressemblance du titre, semblent composés de pièces de 5 livres qui ont été déjà fondues. Il conclut au rejet de la résolution.

Vernier & Dumas demandent l'ajournement, en disant que cette matière tient de très-près à la question des finances dont le conseil des cinq cents s'occupe en ce moment & qu'il est peut-être nécessaire d'attendre que de nouvelles résolutions fixent invariablement les bases du système qui sera suivi.

Le conseil ajourne.

N O

Contribution d'autres pays Dusseldorff portant création de la presse

Le bureau des lois est tenu

Le prix a pour 3 mois

Le prix pour un an

pour 3 mois

Toute lettre

É T A T

La législature de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que celle de la Nouvelle-Ecosse, ont été révoquées.

Les relevés des entrées de marchandises de Boston, ont été arrêtés par un décret commercial.

Le commerce de commerce est en état.

Suivant le rapport qui est arrivé de la Guadeloupe, les renforts de troupes ont été augmentés de 1500 hommes.

Les renforts à 1500 hommes de troupes.

Cette nouvelle mesure de l'administration aura pour effet de rendre